



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

**2020-10-08**

À une séance extraordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue par téléconférence le 8 octobre 2020, à 14h00 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Denis Beauchamp Thomas Lavoie France Nicolas  
Luc Beauchamp

Madame Lucie Lavoie, conseillère et monsieur James Gauthier, conseiller sont absents

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

*La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du Code municipal.*

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Octroi des travaux Côte Angèle ;
4. Octroi des travaux rechargement Côte Ézilda, Chemin Montevilla ;
5. Subvention pandémie de la COVID-19 ;
6. Levée de l'assemblée.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-10-214**

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU :**

Que l'assemblée soit ouverte à 14h00.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-10-215**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**3 OCTROI DES TRAVAUX CÔTÉ ANGÈLE REPORTÉ**

**4 OCTROI DES TRAVAUX RECHARGEMENT CÔTÉ ÉZILDA, CHEMIN MONTEVILLA REPORTÉ**



## **5. SUBVENTION PANDÉMIE COVID 19**

**2020-10-216**

**CONSIDÉRANT** le communiqué de presse du 2 octobre 2020, reçu du bureau du ministre responsable de la région, monsieur Mathieu Lacombe ;

**CONSIDÉRANT** qu'une subvention de 16 637 \$ a été attribuée à la municipalité dans le cadre d'un soutien financier en lien avec la pandémie de la COVID 19 ;

**CONSIDÉRANT** que 70% de la subvention représentant un montant de 11 645,90 \$ sera versé en décembre de cette année et que 30% de la subvention sera versé au 31 mars 2021, ce qui représente une somme de 4 991,10 \$

**CONSIDÉRANT** que l'aide accordée pourra être utilisée par la municipalité tant en 2020 qu'en 2021, à sa convenance ;

**CONSIDÉRANT** que des dépenses pour 5 442, \$ ont déjà été déboursées depuis le début de la pandémie ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible que nous ayons à nouveau l'obligation de limiter l'accès au bureau de l'édifice de l'hôtel de ville et que du matériel informatique soit nécessaire pour le maintien des services à distance ;

### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

### **ET RÉSOLU :**

**Que** ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à voir à l'achat d'un ordinateur pour l'urbanisme et qu'elle s'assure que les employés qui devront faire du télétravail aient les outils et le matériel nécessaires pour le bon fonctionnement de la Municipalité.

**ET QUE** les sommes qui ne seront pas utilisées cette année soient réservées dans un fonds affecté pour d'éventuelles dépenses en 2021.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

## **6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (AJOURNEMENT)**

**2020-10-217**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

### **ET RÉSOLU :**

Que l'assemblée soit ajournée à 14h25 et qu'elle reprendra le mardi 13 octobre à 13h00 considérant que des informations étaient manquantes pour la prise de décision des points 3 et 4 du présent ordre du jour.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

  
.....  
Carol Fortier  
Maire

  
.....  
Lorraine Briand  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

**2020-10-13**

À une séance extraordinaire à la suite de l'ajournement de la réunion du 8 octobre 2020 de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours, tenue par téléconférence le 13 octobre 2020, à 13h00 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Lucie Lavoie Thomas Lavoie France Nicolas

Messieurs les conseillers Denis Beauchamp, Luc Beauchamp et James Gauthier sont absents.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

*La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du Code municipal.*

**ORDRE DU JOUR**

1. Réouverture de l'assemblée ajournée ;
2. Octroi des travaux Côte Angèle ;
3. Octroi des travaux de rechargement Côte Ézilda, Chemin Montevilla ;
4. Levée de l'assemblée.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-10-218**

IL EST PROPOSÉ MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

**ET RÉSOLU :**

Que l'assemblée soit ouverte à 13h00.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité**

**2. OCTROI DES TRAVAUX CÔTE ANGÈLE**

**2020-10-219**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres de gré à gré a été soumis à trois entrepreneurs pour le remplacement de trois ponceaux dans la Côte Angèle ;

**CONSIDÉRANT** qu'une subvention du PPA-CE au montant de 20 000 \$ est disponible pour la réalisation des travaux de cet appel d'offres, et que les travaux doivent être complétés avant le 31 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions ont été ouvertes le 8 octobre 2020 à 11h05 en présence monsieur le maire Carol Fortier, de monsieur Guy Charlebois responsable des travaux publics et de madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière, dont voici les résultats :

Les Pavages Lafleur Inc.	79 446,14 \$
Pelle-O-Max	67 271,87 \$

**EN CONSÉQUENCE :**